

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°109-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la
commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement du Festival

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement du Festival, le stationnement de tous les
véhicules, hormis ceux du festival, est interdit

Place Casadéenne

Du samedi 15 août 2026 à partir de 8 heures au lundi 31 août 2026 17 heures

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par
l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 6 août 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

